



Donner un justificatif de domicile a mon ex pour faire un passepo

Par **LOL**, le **13/06/2010** à **09:53**

Bonjour,

je suis séparée depuis 4ans de mon ex concubin , nous avons la garde alternée de notre enfants de 9 ans . Mon ex m' a assignée autribunal en 2009 pour obtenir ma nouvelle adresse , il en a été débouté . Aujourd'hui il me demande un justificatif de domicile pour faire un passeport a notre fils afin de l'amener en vacance cet été en Thaïlande .

Compte tenu du contexte politique dangereux et du risque sanitaire (maladies , eau non potable , pedophilie , insalubrité) , de plus son papa veut l ' inscrire dans une école de boxe thy . Je suis contre ce départ .Mon ex a déjà du mal a emener notre fils chez un médecin en france , j ai donc beaucoup de craintes .

Puis-je m'opposer a ce départ et suis-je obligée de lui fournir ce justificatif de domicile . Je suis inquiète . Merci de me fournir une réponse assez rapide, cordialement.

Par **kindermaxi**, le **13/06/2010** à **10:39**

Bonjour,

Pourquoi n'avez-vous pas fait spécifier dans votre ordonnance de justice une opposition de sortie du territoire français pour votre fils ?

Vous adressez un courrier à la préfecture de votre domicile au bureau de la nationalité en demandant une interdiction de sortie du territoire français pour votre enfant, en joignant bien

évidemment une copie de votre ordonnance.

Dès que vous avez leur courrier, vous écrivez au père en lui mettant une copie.

Vous ne pouvez rien faire pour une inscription sportive, du moment que ces cours se déroulent uniquement sur le temps du père et que les frais sont à sa charge, puisque de votre côté vous êtes contre.

Bonne journée.